



Réf : BnF-ADM-2019-129774-01 dossier suivi par : Emmanuel JASLIER
tél : 33 (0)1 53 79 59 05

compte rendu de réunion

Paris, le

19 juin 2023

réunion

CSB du 31 janvier 2023 - compte-rendu

participants

ABES : Nicolas Morin

BnF : Kevin Riffault, Thomas Reby, Sophie Brezel, Véronique Falconnet, Emmanuel Jaslier,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation : Odile Contat

Ministère de la Culture et de la communication : Jérôme Belmon, Aurélien Conraux, Pascale Issartel

excusés

Marie de Laubier, Anne Pasquignon

copies

pour information

prochaine
réunion

28 juin 2023

Bibliothèque nationale de France – Salle du conseil T2 N7.

1. Ordre du jour

1. Convention BnF-CNFPT-Ministère de la Culture (pour information)
2. Le programme national Transition bibliographique
 - a. Rapport d'activités du groupe Formation
 - b. Rapport d'étonnement du pilote du groupe Normalisation
 - c. Résultats de l'enquête auprès des éditeurs de SGB du groupe Systèmes & données
 - d. Une nécessaire réflexion sur les enjeux et la trajectoire de la Transition bibliographique ?

2. Synthèse des discussions

1. Convention BnF-CNFPT-Ministère de la Culture

Jérôme Belmon présente l'actualité de ce partenariat, formalisé dès 2012 par une première convention tripartite. La dernière mouture, qui portait sur l'exercice 2018-2021, est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. La nouvelle convention, rédigée entre le MC, le CNFPT et la BnF, a été signée en décembre 2022 par le président du CNFPT, puis en janvier 2023 par la DGMIC. Elle vient d'être transmise à la présidence de la BnF pour signature finale et lancement pour la période 2022-2025 de ce nouveau partenariat, très largement fondé sur les principes et les objectifs du précédent : encadrer la formation des personnels de bibliothèques de la lecture publique, en favorisant pour le CNFPT la capacité de s'appuyer dès que possible sur l'expertise de la BnF, en particulier dans le domaine de la Transition bibliographique. La nouvelle convention vise également à favoriser la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans le cadre du Plan Bibliothèques, en particulier dans le contexte du lancement de chantiers liés à son second volet, « Offrir plus », dédié à la transformation des bibliothèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique. Cette nouvelle convention aura également permis de régler la question du statut juridique de la



propriété intellectuelle du contenu de ces formations, la licence EtaLab ayant été jugée la plus pertinente et la plus pratique.

2. Le programme national Transition bibliographique

2. Rapport d'activité du groupe Formation de la Transition bibliographique

Le rapport a été joint au dossier du CSB, avec un résumé exécutif d'une page qui en livre la synthèse :

- Renforcement progressif de l'offre de formation, qui reste avant tout axée sur la *sensibilisation* à l'évolution des catalogues, même si une offre plus approfondie est en cours de mise en œuvre autour de l'administration des données et de leur préparation en vue d'une LRMisation, ainsi que de l'appropriation des chapitres en cours de publication de la norme RDA-FR.
- Investissement tangible des tutelles, en particulier par leur soutien financier dans le cadre de la prise en charge de formations organisées par les CRFCB ou par le CNFPT.
- Un groupe interprofessionnel, fondé sur l'engagement volontaire, qui jouit d'une motivation importante de ses participants et favorise la couverture de l'ensemble du territoire national, mais pose la question de la représentation des petits établissements, ainsi que de la difficulté à toucher le public des directions et encadrants, en particulier dans le contexte de la lecture publique.
- Deux atouts majeurs : la conception d'une offre nationale de formation et l'animation d'un réseau de formateurs qui repose sur de nombreuses complémentarités et sur une répartition des responsabilités entre les différents acteurs, même s'il existe quelques disparités régionales.
- Des pistes d'amélioration existent (collaboration plus structurée entre le groupe Formation et le CNFPT, renforcement de la collaboration avec les CRFCB, travailler avec le réseau des IUT Métiers du livre afin de garantir une meilleure intégration de l'offre nationale de formation à la Transition bibliographique dans les programmes des formations technico-professionnelles, un renforcement de la représentation de l'Abes au sein du groupe Formation), ainsi que des points de vigilance (fragilité de la participation active des membres du groupe Formation) articulation de l'offre de formation nationale de formation avec les propositions d'accompagnement de l'Abes aux professionnels de ses réseaux, sollicitation ponctuelle de formateurs qui ne font pas partie du réseau des formateurs TB, sans garantie de qualité des formations ainsi organisées).

L'enjeu est l'incapacité constatée à l'heure actuelle à passer à un niveau plus avancé de formation (cataloguer en RDA-FR, administrer ses données suivant le modèle LRM...), l'environnement technique n'existant pas et l'environnement normatif (RDA-FR) n'étant pas encore finalisé. K. Riffault, directeur général de la BnF, propose d'explorer l'idée de se fonder sur NOEMI, l'application de catalogage en LRM en cours de développement à la BnF, pour réfléchir à une offre de plateforme de formation pratique à l'échelle nationale. Deux questions toutefois seraient à résoudre au préalable avant d'envisager un tel dispositif : la faisabilité technique d'une telle solution, NOEMI étant jusqu'ici développé dans une optique propre aux spécificités de circuits et d'environnement informatique de la BnF, ainsi que de mesurer l'éventuel delta entre les pratiques BnF et l'environnement normatif national. Le Ministère de la Culture relève que cette piste serait en particulier prometteuse pour les BD, bibliothèques départementales qui sont les relais d'expertise pour le réseau départemental des petits établissements. Qui plus est, le Ministère s'engage à activer les réseaux des bibliothèques et des DRAC pour sensibiliser et former sur du concret, **le moment venu**.

3. Rapport d'étonnement du pilote du groupe Normalisation

Suite à sa prise de poste au 1^{er} septembre 2022 en tant qu'adjoint au directeur du Département des métadonnées et pilote du groupe Normalisation de la TB, Etienne Cavalié a été chargé par E. Jaslier, directeur du Département des Métadonnées, de proposer un rapport d'étonnement au bout de trois mois d'activité, rapport portant exclusivement sur l'activité du groupe Normalisation et ses interactions avec ses différents interlocuteurs (autres groupes de la TB, agences bibliographiques nationales, réseaux des bibliothèques, etc).

L'analyse de l'existant pointe plusieurs points saillants :



- Le besoin impératif de réfléchir aux méthodes de rédaction de RDA-FR (culture du consensus qui tournait souvent à la confrontation entre experts, méthode usante sur la durée, pas de rythme ou de durée globale des livrables prévus, sollicitations régulières pour revenir sur du contenu déjà validé)
 - ***De nouvelles méthodologies d'élaboration de la norme, plus efficaces et plus soutenables, doivent être envisagées***
- Une norme, encore en cours d'élaboration, qui pose de sérieuses questions quant à sa capacité à être manipulée et utilisée dans le travail courant (près de 1200 pages pour moins de la moitié des chapitres prévus), une expérience utilisateur en ligne éprouvante, un calendrier non déterminé et qui rentre en télescopage avec le calendrier de déploiement de NOEMI pour la BnF, alors qu'aucune étude d'impact de l'implémentation de ce code sur les SIGB locaux n'a été mise en œuvre.
 - ***Le code RDA-FR doit être transformé sur la forme (conditions d'accès et de navigabilité) et sur le fond (règles de catalogage concrètes)***

Les propositions d'action :

1. **Définir ce qu'on attend du contenu d'un document normatif** en accordant la primauté à son statut d'outil de travail quotidien du catalogueur
2. **Instruire au plus vite la migration du code sous forme de site web**
3. **Revoir la méthode de rédaction (animation, écriture collaborative)** en incluant une optimisation de l'organisation du travail et la maîtrise des calendriers.
4. **Eclaircir le positionnement de RDA-FR vis-à-vis de l'AFNOR**
5. **Mesurer « l'absorbabilité » de l'implémentation de IFLA-LRM dans les SIGB**

4. Résultats de l'enquête auprès des éditeurs de SGB du groupe Systèmes & données

Le groupe Système et données de la TB, en charge de définir une stratégie pour s'assurer de l'adoption de RDA-FR par les éditeurs de SGB, a mené à l'automne 2022 une série d'entretiens avec un panel d'éditeurs représentatifs des acteurs présents sur le marché français, 14 des 16 éditeurs contactés ayant donné suite. La grille de questions était structurée selon trois axes : information sur l'avancée de la TB, adaptation des SGB et autres logiciels métier, prise en compte des attentes des éditeurs. En synthèse :

- Information sur l'avancement de la TB : un programme globalement bien connu, mais une communication trop peu conçue pour répondre aux besoins des éditeurs, et une attente forte et unanime de la feuille de route des agences bibliographiques.
- Adaptation des systèmes : les systèmes en distribution SaaS et/ou disposant d'un modèle de données indépendant des formats d'échange sont clairement plus agiles et plus à même d'absorber les évolutions demandées que les éditeurs traditionnels. Tous soulignent cependant l'existence d'un frein majeur à la TB : l'absence de demande des bibliothèques pour une implémentation du modèle IFLA-LRM, au-delà de mentions de circonstance dans les cahiers des charges dans le cadre de réinformatisations.
- Prise en compte des attentes des éditeurs : Très peu ont souhaité participé aux instances de la TB, attentes avant tout exprimées de pouvoir poser des questions et obtenir rapidement des réponses.
- Préconisations du rapport : donner les moyens aux éditeurs d'anticiper, en recentrant la communication sur les éléments certains et opérationnels, en particulier la publication d'une feuille de route qui positionne les échéances relatives à la mise à disposition et la diffusion de données Unimarc LRM pour chacune des deux échéances et la mise en œuvre du FNE ; positionner les éditeurs comme des acteurs essentiels de la TB ; séduire et rassurer les bibliothèques afin de présenter la TB comme une évolution désirable.

5. Une nécessaire réflexion sur les enjeux et la trajectoire de la Transition bibliographique ?

Le CSB salue la qualité et la pertinence de ces trois rapports, qui dressent un constat lucide, nuancé et constructif de l'état d'avancement de la TB, des difficultés de mise en œuvre qu'elle rencontre, mais aussi des questions qu'elle soulève. Un élément de complexité additionnel est pointé : le contraste entre les deux agences, la maturité de leur réflexion et la structuration, le contexte et les besoins de leurs réseaux respectifs. En particulier, le calendrier de réalisation de NOEMI est très avancé, et devrait aboutir en 2025, la BnF étant donc en capacité de diffuser des données LRMIisées dès le 1^{er}



janvier 2026. En comparaison, l'Abes n'a pour l'instant pas fait aboutir sa réflexion sur le remplacement de CBS / WinIBW, et son calendrier de mise en œuvre d'une nouvelle solution logicielle sera nécessairement en décalage marqué. Un autre risque bien identifié est celui d'une normalisation qui aboutisse mais qui ne soit jamais mise en œuvre par les catalogueurs au niveau national, faute d'une capacité et/ou d'une volonté des éditeurs à s'en emparer. La grande question de la TB, telle qu'elle avait déjà été pointée en conclusion de la dernière journée plénière du 5 juillet, est donc désormais celle de son implémentation. Il est essentiel pour le CSB que les deux agences puissent interroger les modalités de mise en œuvre de la TB afin de s'assurer de sa réalisation dans des calendriers maîtrisés, partagés et largement diffusés aux différents acteurs des réseaux et de l'écosystème. Pour se faire, quelques éléments concrets sont déjà inscrits dans le paysage :

- Pour la BnF, le calendrier d'implémentation de NOEMI et la perspective d'une offre de diffusion de données LRMisées en 2026. Il est cependant nécessaire de bien caler la trajectoire de la transformation de l'Unimarc au niveau international (PUC) via l'activité du CFU, à l'instar de la LRMisation de l'Intermarc pratiquée par la BnF, et des conditions de diffusion d'un Unimarc classique.
- Pour l'Abes, la perspective de l'établissement du prochain contrat d'établissement 2024-2028, qui doit poser la trajectoire SI de l'établissement, en s'appuyant sur une série de consultations et d'instructions. Dans ce cadre, la publication du rapport HCeres d'évaluation de l'Abes au premier trimestre 2023 constituera un des entrants de cette réflexion, ainsi qu'une étude mandatée par Nicolas Morin au consultant Maurizt van der Graff, sur les implications pour les réseaux de l'ESR et leurs systèmes de l'implémentation de la TB, avec un benchmark des solutions adoptées à l'international.

⇒ **Le CSB mandate les pilotes stratégiques de la TB, l'ABES et la BnF, de missionner les pilotes opérationnels des groupes Normalisation, Formation et Systèmes & données, d'instruire la conception d'une feuille de route générale de la TB, prenant en compte les entrants précédemment cités et qui décrira, sous une forme scénarisée, les conséquences d'implémentation pour les différents réseaux, universitaire et lecture publique. Cette feuille de route doit pouvoir envisager différents degrés d'implémentation possible du code RDA-FR et leurs conséquences pour les logiciels de catalogage. Une première proposition doit être présentée au CSB de juin 2023, pour une validation définitive qui sera probablement l'objet du CSB de décembre 2023.**

3. Questions diverses

- a. Prise en compte des langues régionales dans les métadonnées

Le Ministère de la Culture avait missionné, *via* le CSB, les agences bibliographiques nationales pour mieux prendre en compte les langues régionales françaises dans les référentiels des bibliothèques. Suite à cette demande, les agences sont en cours d'instruction pour pouvoir implémenter la norme ISO 639-3, bien plus complète et précise pour le traitement des langues régionales, que ne l'est l'ISO 639-2, actuellement implémentée dans le Sudoc et le catalogue de la BnF. Parallèlement, à cette mise à jour de leurs référentiels, l'Abes et la BnF s'assurent de concert, sous l'égide du Comité français Unimarc (CFU), des évolutions nécessaires du format UNIMARC pour implémenter ce recours aux deux normes.

Emmanuel JASLIER

Directeur du département des
Métadonnées